

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

ENSEMBLE, NOUS POUVONS CHANGER LES CHOSES

La lutte contre le changement climatique est une priorité absolue. En tant que fournisseur d'énergie et de services, nous sommes très bien placés pour contribuer aux éventuelles solutions. Notre objectif est clair : nous voulons être le partenaire énergétique privilégié de nos clients en les aidant à réduire leur empreinte carbone grâce à des solutions d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables :

- Luminus occupe le premier rang dans le domaine des énergies renouvelables et de la flexibilité
- Nous offrons à nos clients un accès facile et mobile à des solutions énergétiques personnalisées
- Luminus aide ses clients à réduire leur consommation en énergie et, grâce à son réseau de professionnels, à sécuriser leur approvisionnement en énergie.

Cet objectif se reflète également dans la manière dont nous exerçons nos activités, y compris les activités d'achat. La présente politique s'ajoute à la politique d'achats existante de Luminus et vise à définir les objectifs et les principes de notre société en matière d'achats responsables. Ces ambitions et principes seront d'application dans toutes nos activités liées aux achats.

NOTRE VISION DES ACHATS RESPONSABLES

Indépendamment de la valeur du contrat, les principes suivants seront pris en compte pour chaque procédure de passation, de la définition des spécifications des besoins à la sélection des fournisseurs et à la gestion contractuelle :

- Acheter des produits respectueux de l'environnement et/ou recyclables dans la mesure du possible
 - Tenir compte des considérations environnementales lors du choix d'un entrepreneur
 - Ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux de leur personnel et de leurs sous-traitants
 - Éviter d'acheter des produits toxiques ou dangereux
 - Éviter les produits trop emballés
 - Définir des critères d'approvisionnement durable pour les matières premières
-
- Le service achats partagera régulièrement sa politique et ses connaissances en matière d'approvisionnement responsable avec toutes les parties prenantes.
 - Pour les dossiers de plus de 100 000 €, le processus d'achat commencera par une charte de projet créée et validée par l'entreprise et le service Achats. Cette charte, qui constitue la première étape obligatoire de tout processus d'achat, comprendra les conditions et critères de durabilité applicables. Afin de faciliter ces tâches, le service achats établira et tiendra à jour une liste de critères et de conditions pouvant s'appliquer à une ou plusieurs catégories.

NOS OBJECTIFS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Il est très important pour Luminus de développer des moyens de répondre aux besoins d'achat de la manière la plus durable possible. Toutes les prescriptions utilisées dans les consultations du marché doivent non seulement respecter ces principes, mais la sélection de nos fournisseurs comprendra toujours des éléments qui valorisent nos principes d'achats durables

Le choix d'un fournisseur ne sera donc pas uniquement basé sur des critères de coût et de qualité, mais aussi sur des critères liés à la RSE et à la durabilité. La liste suivante contient les quatre aspects que Luminus a retenus comme leviers importants dans une démarche d'achat responsable.

1. Réduction des émissions de GES :

En collaboration avec nos fournisseurs, nous nous efforçons de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre dans notre chaîne d'approvisionnement.

2. Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) :

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous aident à garder aussi élevées que possible les normes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement et qu'ils s'efforcent d'atteindre l'objectif de ne causer aucun dommage.

3. Respect des droits de l'Homme :

Nos fournisseurs nous aideront à accroître la valeur sociale en respectant nos normes d'éthique sur des sujets tels que la diversité et l'intégration, les salaires, l'esclavage moderne...

4. Protection de l'environnement :

Nos fournisseurs nous aideront à préserver l'environnement en nous aidant, entre autres, à atteindre notre objectif de réduire la quantité des déchets produits, et ce en éliminant le plastique à usage unique et les emballages en plastique dans notre chaîne d'approvisionnement, là où c'est approprié et où il existe des solutions claires et durables pour remplacer le plastique.

Afin d'atteindre ces objectifs de développement durable, nous nous efforçons de sélectionner des fournisseurs partageant les mêmes valeurs que Luminus en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), et de travailler avec eux.

EXCLUSION DES FOURNISSEURS QUI NE SATISFONT PAS À NOS EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En tant que membres du groupe EDF, nous adhérons à la position du groupe de ne pas travailler avec des fournisseurs qui ne sont pas en accord ou qui n'agissent pas selon les principes énoncés ci-dessous :

- Le Groupe EDF fait du respect des droits humains une condition préalable à toutes ses activités et ne tolère aucune violation de ces droits, que ce soit dans le cadre de ses activités ou par ses fournisseurs, sous-traitants ou partenaires.
- Le Groupe EDF ainsi que ses employés s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, en toutes circonstances et dans tous les pays où le Groupe est présent. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'accordent sur ces principes et qu'ils encouragent la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.
- Toute violation répétée des dispositions légales, des règles relatives à la santé et à la sécurité du personnel, des principes régissant les relations avec la clientèle et de la réglementation environnementale en vigueur, qui n'est pas corrigée après notification peut entraîner la cessation des relations avec le fournisseur ou sous-traitant, conformément aux obligations contractuelles et aux dispositions pertinentes de l'accord.

Les principes énoncés ci-dessus sont repris dans nos conditions générales et font donc partie intégrante de tout contrat avec un fournisseur ou sous-traitant.

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

Luminus demande à ses fournisseurs d'adhérer/de confirmer à ses principes de RSE en signant le Code de Conduite du Fournisseur (CCF), dans lequel nous énonçons nos principes pour des pratiques commerciales durables et socialement responsables. À compter de sa date de publication, le contenu du Code de Conduite du Fournisseur de Luminus sera accepté par chaque fournisseur avant toute conclusion d'un nouvel accord avec Luminus.

CRITÈRES RSE DANS LA SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Les critères RSE choisis comme base de sélection du fournisseur et les critères RSE inclus dans l'accord dépendront des caractéristiques de l'Appel d'Offres (AO) de Luminus. Si un fournisseur ne peut se conformer aux spécifications RSE demandées, Luminus se réserve le droit d'exclure ce fournisseur du processus d'Appel d'Offres.

OUTILS

L'acheteur dispose des outils suivants qui lui permettent de décider quels critères RSE sont jugés pertinents pour le projet d'approvisionnement en question :

1. Analyse des risques du portefeuille RSE

Luminus effectuera une analyse annuelle des risques RSE du portefeuille pour ses différentes catégories d'achats. Si la notation d'une catégorie indique un certain niveau de risque, nous évaluerons les fournisseurs existants dans cette catégorie. Les évaluations seront effectuées par une tierce partie ayant une expertise pertinente dans le domaine (par exemple Afnor, Ecovadis...).

En fonction des résultats des évaluations externes, nous discuterons d'un plan d'action avec les fournisseurs concernés. Ces fournisseurs devront prendre les mesures nécessaires pour atteindre le niveau de performance convenu en matière de RSE dans le délai convenu. Si le fournisseur ne se conforme pas au niveau de performance convenu, Luminus se réserve le droit de résilier le Contrat. C'est au service achats d'assurer le suivi de la conformité.

Dans tous les cas, les critères de sélection des nouveaux fournisseurs doivent contenir les éléments et conditions nécessaires pour atténuer les risques découlant de l'analyse des risques RSE du portefeuille.

2. Liste de contrôle de la durabilité de l'approvisionnement

La liste de contrôle de la durabilité de l'approvisionnement identifie les sujets RSE qui devraient être abordés au cours du processus d'Appel d'Offres et, par conséquent, faire partie du contrat avec le fournisseur choisi. Dans le contrat avec le fournisseur, nous traduirons les sujets RSE en objectifs communs qui seront suivis lors des réunions de fournisseurs et d'examen.